

# Conditions relatives aux opérations sur titres et au conseil en placement

## Frais de transaction

### Actions et titres similaires (produits structurés et fonds négociés en bourse compris)

	Valeur boursière par transaction en CHF	Frais de courtage marginaux	Frais de courtage cumulés
<b>Négociation en Suisse</b>	Frais de courtage minimums		CHF 90 <sup>1</sup>
	1 à 25 000	1,1%	1,1%
	25 001 à 50 000	1,0%	1,05–1,1%
	50 001 à 100 000	0,8%	0,925–1,05%
	100 001 à 150 000	0,6%	0,8167–0,925%
	150 001 à 200 000	0,4%	0,7125–0,8167%
	200 001 à 250 000	0,3%	0,63–0,7125%
	250 001 à 500 000	0,2%	0,415–0,63%
	À partir de 500 001	0,1%	0,1–0,415%
<b>Négociation à l'étranger</b>	Frais de courtage minimums		CHF 120 <sup>2</sup>
	1 à 25 000	1,8%	1,8%
	25 001 à 50 000	1,5%	1,65–1,8%
	50 001 à 100 000	1,35%	1,5–1,65%
	100 001 à 150 000	1,05%	1,35–1,5%
	150 001 à 200 000	0,95%	1,25–1,35%
	200 001 à 250 000	0,75%	1,15–1,25%
	250 001 à 500 000	0,65%	0,9–1,15%
	À partir de 500 001	0,4%	0,4–0,9%

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Action négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage cumulés = 0,925 %

Calcul détaillé:

CHF 25 000 à 1,1%	= CHF 275
CHF 25 000 à 1,0%	= CHF 250
CHF 50 000 à 0,8%	= CHF 400
<b>Total frais de courtage</b>	<b>= CHF 925 (0,925 %)</b>

<sup>1</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 900 CHF: 10%.

<sup>2</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 1200 CHF: 10%.

## Obligations et titres similaires

	Valeur boursière par transaction en CHF	Frais de courtage marginaux	Frais de courtage cumulés
<b>Négociation en Suisse</b>	Frais de courtage minimums		CHF 90 <sup>1</sup>
	1 à 25 000	0,8%	0,8%
	25 001 à 50 000	0,7%	0,75–0,8%
	50 001 à 100 000	0,5%	0,625–0,75%
	100 001 à 150 000	0,4%	0,55–0,625%
	150 001 à 200 000	0,2%	0,4625–0,55%
	À partir de 200 001	0,1%	0,1–0,4625%
<b>Négociation à l'étranger</b>	Frais de courtage minimums		CHF 120 <sup>2</sup>
	1 à 25 000	0,9%	0,9%
	25 001 à 50 000	0,8%	0,85–0,9%
	50 001 à 100 000	0,6%	0,725–0,85%
	100 001 à 150 000	0,5%	0,65–0,725%
	150 001 à 200 000	0,2%	0,5375–0,65%
	À partir de 200 001	0,1%	0,1–0,5375%

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Obligation négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage cumulés = 0,625 %

Calcul détaillé:

CHF 25 000 à 0,8%	= CHF 200
CHF 25 000 à 0,7%	= CHF 175
CHF 50 000 à 0,5%	= CHF 250
<b>Total frais de courtage</b>	<b>= CHF 625 (0,625 %)</b>

## Fonds de placement

Catégorie de fonds	Frais de courtage (achat et vente)
Fonds du marché monétaire	0,5%
Fonds en obligations et fonds immobiliers <sup>3</sup>	1,25%
Fonds en actions	1,5%
Fonds stratégiques et autres fonds	1,75%

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Fonds en actions, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 1 500 CHF (1,5 %)

<sup>1</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 900 CHF: 10%.

<sup>2</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 1 200 CHF: 10%.

<sup>3</sup> Le tarif applicable aux fonds immobiliers négociés en bourse est le même que pour les actions négociées en Suisse (voir page 1).

### Transactions via E-Banking

Rabais sur les frais de courtage de base: 34% (tarif applicable aux actions, obligations et fonds de placement).

#### Actions et titres similaires (produits structurés et fonds négociés en bourse compris)

	Négociation en Suisse	Négociation à l'étranger
Frais de courtage minimums en CHF	40 <sup>1</sup>	75 <sup>2</sup>
Rabais sur les frais de courtage de base	34%	34%

#### Obligations et titres similaires

Frais de courtage minimums en CHF	40 <sup>1</sup>	75 <sup>2</sup>
Rabais sur les frais de courtage de base	34%	34%

#### Fonds de placement

Rabais sur les frais de courtage de base	34%
--	-----

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Action négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100000 CHF: Courtage = 610,50 CHF  
(0,925 %, déduction faite du rabais de 34 %)

<sup>1</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 400 CHF: 10%.

<sup>2</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 750 CHF: 10%.

## Frais de transaction pour les produits dérivés

### Options sur action/indice

Valeur boursière en CHF	Frais de courtage
Frais de courtage minimums	CHF 100
0 à 10 000	1,5%
10 001 à 20 000	1,25%
20 001 à 50 000	1,0%
50 001 à 100 000	0,75%
À partir de 100 001	0,5%
Plus frais de courtage de tiers: 0,25% de la contre-valeur de la prime, min. CHF 40	

Exemple de calcul:

Valeur de la prime pour la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 750 CHF (0,75%)

### Futures

Contrats	Frais de courtage (per leg)
Frais de courtage minimums	CHF 150
0 à 10	CHF 20
11 à 20	CHF 15
21 à 50	CHF 10
Plus frais de courtage de tiers: CHF 3 par contrat	

Les éventuels frais et commissions facturés à la banque (par ex. taxes boursières et impôts) sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Pour 25 contrats: frais de courtage = 250 CHF (10 CHF par contrat)

## Commissions sur les dépôt-titres et le conseil en placement

### Pack de conseil en placement Consult<sup>1</sup>

<b>Commission annuelle pack de conseil en placement</b>	
0-0,2 million de CHF	0,45%
0,2-1 million de CHF	0,40%
À partir de 1 million de CHF	0,35%
<b>Exceptions</b>	
Bons de participation de la Basler Kantonalbank	Gratuit
Obligations de caisse de la Banque Cler (valeur nominale)	0,075%
Polices <sup>2</sup> (par position)	CHF 50 par position
Cédules hypothécaires <sup>2</sup>	0,2%, max. CHF 125 par position
<b>Prestations incluses</b>	
Conseil client personnalisé	Inclus
Relevé de fortune pour l'ensemble de la relation d'affaires	Inclus (annuel)
Relevé de performance	Inclus (annuel)
Conservation des titres	Incluse
<b>Frais relatifs aux opérations en capital</b>	
Encaissement de coupons en CHF	Inclus
Encaissement de coupons en monnaie étrangère	2%, min. CHF 5
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en CHF	Inclus
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en monnaie étrangère	0,25% < CHF 100 000, min. CHF 20 0,125% > CHF 100 000, min. CHF 20
Réalisation de démarches administratives (augmentation de capital, fractionnement d'actions, etc.).	Incluse
Remboursement des indemnités de distribution de fonds (rétrocessions)	Inclus
<b>Commission minimale</b>	
Commission minimale par dépôt	CHF 120
Dépôt contenant exclusivement des obligations de caisse de la Banque Cler et/ou des bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission minimale

<sup>1</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

<sup>2</sup> Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF).

---

**Suppléments**

---

Commission annuelle par position	CHF 10
Obligations de caisse de la Banque Cler et bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission par position
Dépôts occasionnant une charge de travail supplémentaire (par ex. dépôts d'usufruit)	Augmentation des droits de garde en fonction de la charge de travail occasionnée
Relevé de performance	Inclus (annuel); relevés supplémentaires CHF 25
Relevé fiscal (voir rubrique «Autres frais»)	

---

**Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.**

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence.  
Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Exemple de calcul:

5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:  
 Commission annuelle dans le cadre du pack de conseil en placement Consult = CHF 2 000 (0,40 % par an)  
 Commission en sus = CHF 50 (5 positions à CHF 10)  
**= CHF 2 050 par an**

### Packs de conseil en placement Excellence<sup>1</sup> et Excellence Plus<sup>1</sup>

Commission annuelle pack de conseil en placement	Excellence	Excellence Plus
0-0,2 million de CHF	0,75%	0,90%
0,2-1 million de CHF	0,70%	0,85%
À partir de 1 million de CHF	0,65%	0,80%
<b>Exceptions</b>		
Bons de participation de la Basler Kantonalbank		Gratuit
Obligations de caisse de la Banque Cler (valeur nominale)		0,075%
Polices <sup>2</sup> (par position)		CHF 50 par position
Cédules hypothécaires <sup>2</sup>	0,2%, max. CHF 125 par position	
<b>Prestations incluses</b>		
Conseil client personnalisé	Inclus	Inclus
Planification financière	Incluse	Incluse
Planification successorale	Moyennant des frais	Incluse
Rabais sur les courtages	35%	-
Ticket fee	-	CHF 45
Relevé de fortune pour l'ensemble de la relation d'affaires		Au choix*
Relevé de performance		Au choix*
Relevé fiscal (voir rubrique «Autres frais»)		Inclus
Conservation des titres		Incluse
Collecte de superpoints avec Coop Supercard		Oui
<b>Frais relatifs aux opérations en capital</b>		
Encaissement de coupons en CHF		Inclus
Encaissement de coupons en monnaie étrangère		2%, min. CHF 5
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en CHF		Inclus
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en monnaie étrangère	0,25% < CHF 100 000, min. CHF 20 0,125% > CHF 100 000, min. CHF 20	
Réalisation de démarches administratives (augmentation de capital, fractionnement d'actions, etc.)		Incluse
Remboursement des indemnités de distribution de fonds (rétrocessions)		Inclus

\* Par ex. mensuel, trimestriel ou annuel

<sup>1</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

<sup>2</sup> Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF).

<b>Commission minimale</b>	<b>Excellence</b>	<b>Excellence Plus</b>
Commission minimale par dépôt	CHF 2000	CHF 4000
<b>Suppléments</b>		
Commission annuelle par position		CHF 10
Obligations de caisse de la Banque Cler et bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission par position	
Dépôts occasionnant une charge de travail supplémentaire (par ex. dépôts d'usufruit)	Augmentation des droits de garde en fonction de la charge de travail occasionnée	

**Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.**

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Exemple de calcul:

Pack de conseil en placement Excellence,  
5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:  
Commission annuelle = CHF 3 500 (0,70% par an)  
Commission en sus = CHF 50 (5 positions à CHF 10)  
**= CHF 3 550 par an**

Pack de conseil en placement Excellence Plus,  
5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:  
Commission annuelle = CHF 4 250 (0,85% par an)  
Commission en sus = CHF 50 (5 positions à CHF 10)  
**= CHF 4 300 par an**



## Easy-Trading

### 1. Frais de transaction

Bourse		Frais de courtage dans l'E-Banking <sup>1</sup>
Suisse	SIX Swiss Exchange	Tarif forfaitaire de CHF 30 par ordre <sup>2</sup>
Europe	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse hors SIX	0,5 % de la contre-valeur <sup>3</sup> min. CHF 50 max. CHF 500
Amérique	Canada, États-Unis	
Asie et Pacifique	Australie, Hong Kong, Japon, Singapour	
Afrique	Afrique du Sud	

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Action négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF:

frais de courtage = 30 CHF (tarif forfaitaire par ordre)

Action négociée en Allemagne, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 500 CHF (0,5%)

Fonds de placement	Frais de courtage dans l'E-Banking <sup>1</sup>
Frais de courtage minimums en CHF	40
Marché monétaire	0,25 %
Obligations et biens immobiliers	0,65 %
Actions	0,75 %
Fonds stratégiques et autres fonds	0,85 %

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Fonds en actions, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 750 CHF (0,75%)

### 2. Droits de garde annuels<sup>4</sup>

Volume du dépôt	Commission
Droits de garde	0,25 %
<b>Prestations incluses</b>	
Conservation des titres	Incluse
Réalisation de démarches administratives (augmentation de capital, fractionnement d'actions, etc.)	Incluse
Relevé de fortune	Annuel, gratuit

<sup>1</sup> Ces frais de transaction préférentiels s'appliquent exclusivement à l'Easy-Trading et sont non cumulables avec d'éventuels autres rabais.

Les ordres d'achat et de vente passés par téléphone ne sont pas acceptés.

<sup>2</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 300 CHF: 10%.

<sup>3</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 500 CHF: 10%.

<sup>4</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA.

### Commission minimale

Commission minimale par dépôt	CHF 100
Dépôt d'obligations de caisse de la Banque Cler et/ou de bons de participation de la Basler Kantonalbank uniquement	Pas de commission minimale

### Exceptions

Bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de frais
Obligations de caisse de la Banque Cler (valeur nominale)	0,075 %
Polices <sup>1</sup> (par position)	CHF 50 par position
Cédules hypothécaires <sup>1</sup>	0,2 %, max. CHF 125 par position

### Frais liés aux opérations en capital

Encaissement de coupon en CHF	Inclus
Encaissement de coupon en monnaie étrangère	2 %, min. CHF 5
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en CHF	Inclus
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en monnaie étrangère	0,25 % < CHF 100 000 min. CHF 20 0,125 % > CHF 100 000 min. CHF 20
Remboursement des indemnités de distribution de fonds (rétrocessions)	Inclus

### Suppléments

Commission	CHF 10
Obligations de caisse de la Banque Cler et bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission par position
Dépôts occasionnant une charge de travail supplémentaire (par ex. dépôts d'usufruit)	Augmentation des droits de garde en fonction de la charge de travail occasionnée
Relevé de performance	CHF 25
Relevé fiscal	(voir rubrique «Autres frais»)

### Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Exemple de calcul:

5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:

Droits de garde annuels = CHF 1 250 (0,25 % par an)  
Commission en sus = CHF 50 (5 positions à CHF 10)  
**= CHF 1 300 par an**

<sup>1</sup> Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF).

### Épargne en fonds et en titres (épargne de prévoyance)

Le tarif forfaitaire inclut les frais de courtage, les droits de garde ainsi que les frais liés aux opérations en capital. Il n'y a pas d'autres frais tels que les droits de garde ou les frais de transaction.

<b>Tarif forfaitaire par an<sup>1</sup></b>	
Frais minimums par dépôt	Pas de montant minimum
Compte d'épargne en fonds	0,75 %
Produits de prévoyance de tiers (tarif forfaitaire)	0,5 %
Solutions de placement Banque Cler Épargne en prévoyance	Gratuit

Exemple de calcul:

Compte d'épargne en fonds, valeur en dépôt 100 000 CHF: tarif forfaitaire = 750 CHF (0,75 % par an)

Dépôt de prévoyance, valeur en dépôt 100 000 CHF,  
 dont 50 000 dans des fonds de prévoyance de fournisseurs tiers: tarif forfaitaire = 250 CHF (0,5 % par an)  
 et 50 000 CHF dans une Solution de placement Banque Cler Épargne de prévoyance = 0 (gratuit)

<sup>1</sup> Le calcul des frais annuels se base sur le volume de dépôt moyen en fin de mois; à cela s'ajoute la TVA pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

## Conditions relatives à la Solution de placement

Les Solutions de placement sont gérées sous forme de fonds stratégiques. Le produit intègre un reporting semestriel. Les frais courants facturés pour la Solution de placement se montent à 1,25%<sup>1</sup> environ par an. Aucun autre frais (par ex. droits de garde ou frais de transaction) ne s'applique en sus.

Exemple de calcul:

Avoir 20 000 CHF, frais courants 250 CHF par an (1,25 %<sup>1</sup>)

## Mandat de gestion de fortune (clients privés)<sup>2</sup>

	all-in fee par an <sup>2,3</sup> (frais de courtage et droits de garde inclus)	all-in fee <sup>4,5</sup>	all-in fee <sup>4,5</sup> avec participation à la performance (10%) <sup>6</sup>
<b>Focus Dividendes Suisse</b>	0,85 %		—
Valeurs patrimoniales à partir de CHF 150 000 (valeur moyenne en fin de mois de la fortune gérée sur l'année)			
<b>Autres stratégies</b>			
Valeurs patrimoniales à partir de CHF 100 000 (valeur moyenne en fin de mois de la fortune gérée sur l'année)			
Jusqu'à CHF 1 000 000	1,2%		1,0%
À partir de CHF 1 000 000	1,1%		0,9%
<b>Supplément pour adjonction de titres individuels Actions Suisse (uniquement Focus Suisse):</b>			
à partir de CHF 300 000:	0,1%		
<b>Supplément en cas de souhaits particuliers du client:</b>			
jusqu'à 1 million de CHF:	0,15%		
à partir de 1 million de CHF:	0,1%		
Commission minimale	CHF 1 000 par an, également pour une durée de contrat plus courte		

Prestations supplémentaires dans le cadre du mandat de gestion de fortune: relevé fiscal gratuit (plus de détails sous «Autres frais»), tenue de compte gratuite et exonération de frais de port.

Exemple de calcul

Mandat Focus Dividendes Suisse, avoir 500 000 CHF: 4 250 CHF (0,85 % par an)

Mandat Focus Suisse, avoir 500 000 CHF, sans participation à la performance, avec titres individuels

Actions Suisse: 6 500 CHF (1,2 % plus 0,1 %)

<sup>1</sup> Les coûts peuvent varier légèrement d'une année à l'autre.

<sup>2</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

<sup>3</sup> Les frais sont débités semestriellement, en janvier (pour la période juillet-décembre de l'année précédente) et en juillet (pour la période janvier-juin de l'année en cours).

<sup>4</sup> Ce tarif ne tient pas compte des frais facturés à la banque par des tiers (par ex. frais de courtage, taxes et commissions) ni des redevances fiscales (droit de timbre, émoluments cantonaux, TVA, etc.).

<sup>5</sup> Répartition des honoraires «all-in fee»: courtage (43%), forfait administratif (10%), frais administratifs (47%).

<sup>6</sup> La participation à la performance est calculée chaque année au 31 décembre sur la base du gain en capital réalisé sur la fortune gérée au 31 décembre de l'année précédente. Durant la première année civile, c'est la valeur de la fortune gérée lors de l'ouverture du mandat qui est déterminante. Les années suivantes, en revanche, cette valeur de référence n'est plus d'actualité. La participation à la performance n'est due que si le gain en capital est supérieur au taux d'épargne moyen, c'est-à-dire au taux d'intérêt qui, avec un compte d'épargne de la Banque Cler, aurait été appliqué au capital moyen investi en francs suisses pendant la même période.

## Autres frais

### Livraisons depuis un dépôt-titre\*

Livraison physique (par position)	
Suisse (trésor compris)	CHF 100
Étranger	CHF 150

### Transfert vers une autre banque (par position)

Titres avec dépositaire en Suisse	CHF 100
Tires avec dépositaire à l'étranger	CHF 150

### Frais relatifs à l'eRelevé fiscal Suisse\*

Commission minimale**	CHF 75
Commission maximale	CHF 250
1 à 8 positions de titres	Tarif forfaitaire de CHF 75
9 à 20 positions de titres	Tarif forfaitaire de CHF 150
21 positions de titres ou plus	Tarif forfaitaire de CHF 250

Les produits suivants donnent droit à l'envoi d'un eRelevé fiscal (Suisse) gratuit:

- Packs de conseil en placement Excellence et Excellence Plus
- Mandats de gestion de fortune

Les positions suivantes sont indiquées sans frais sur l'eRelevé fiscal (Suisse):

- Solution(s) de placement
- Compte d'épargne en fonds
- Bons de participation de la Basler Kantonalbank
- Positions de compte
- Positions hypothécaires

### Relevé fiscal pour Allemagne / France / Italie / générique (annuel)

Tarif forfaitaire de CHF 300 par relevé

Les produits suivants donnent droit à l'envoi d'un relevé gratuit:

- Packs de conseil en placement Excellence et Excellence Plus
- Mandats de gestion de fortune

Frais spéciaux:

- Relevé avec exclusivement une/des Solution(s) de placement
- Tarif forfaitaire de CHF 150

### Attestation du dépositaire

Attestation fiscale	CHF 120
---------------------	---------

\* Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

\*\* Pas de frais minimums pour certaines combinaisons de produits.

**Frais pour demandes de remboursement d'impôt\***

<b>Impôt anticipé suisse</b>	
Part du montant remboursable	6%
+ frais par titre et année de remboursement	CHF 10
Frais minimums	CHF 50
Frais maximums	CHF 900
	Éventuels frais de tiers en sus
<b>Impôts à la source étrangers</b>	
Part du montant remboursable	12%
+ frais par titre et année de remboursement	CHF 10
Frais minimums	CHF 50
Frais maximums	CHF 900
	Éventuels frais de tiers en sus

\* Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

Toute référence dans le présent document à des services financiers selon la loi sur les services financiers (LSFin) revêt uniquement une visée publicitaire. Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.